



AVIS PUBLIC

adressé aux personnes habiles à voter d'un secteur

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR VILLAGE ET DU SECTEUR MORISSET-STATION
(tous les immeubles desservis par le réseau d'égout municipal)

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 8 mai 2023, le conseil municipal de Saint-Benjamin a adopté le **Règlement no 444-23 intitulé : Règlement décrétant une dépense de 790 411 \$ et un emprunt de 790 411 \$ pour les services professionnels préalables à la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées du secteur Morisset-Station.**
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que le règlement no 444-23. fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter du secteur concerné voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 12 juin 2023, au bureau de la municipalité de Saint-Benjamin, situé au 440, avenue du Collège, Saint-Benjamin (Québec) G0M 1N0.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement no 444-23. fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de cinquante (50). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement no 444-23 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h 05 le 12 juin 2023, au bureau municipal situé au 440, avenue du Collège, Saint-Benjamin (Québec) G0M 1N0.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité de Saint-Benjamin du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné

7. Toute personne qui, le 8 mai 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
 - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois;
- ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10. Personne morale :

- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le (date d'adoption du règlement) et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

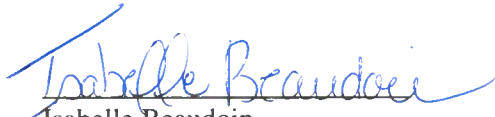
11. Les personnes concernées par cet avis sont les suivantes :

Secteur Village

1ere avenue
Rue du Lac
Avenue Principale
Rue de la Providence
Avenue du Buisson
Avenue du Collège
Rue de la Fabrique
Avenue des Saules

Secteur Morisset-Station
Numéros civiques suivants

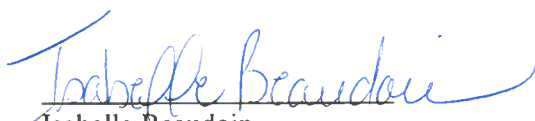
826 à 882 Route 275
801 à 879 Route 275
817 à 823 Rue Lamontagne


Isabelle Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Isabelle Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Benjamin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, **le 31 mai 2023** entre 16 h 00 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **31 mai 2023**.


Isabelle Beaudoin
Directrice générale et greffière-trésorière